



**CERFRANCE**  
MIDI MEDITERRANEE

# Entrepreneurs, artisans, commerçants, Gérez la crise sanitaire en 7 étapes !



Expertise comptable, conseil économique, juridique, fiscal, social, gestion de patrimoine... toutes nos compétences à votre service !

**CONSEIL &  
EXPERTISE  
COMPTABLE**

## 1. S'entourer d'une cellule de gestion de crise

- En fonction de la taille de votre entreprise, identifier les parties prenantes clés de votre entreprises (associés, salariés, clients, fournisseurs...).
- Les associer dans une cellule de gestion de crise avec une fréquence adaptée pour vous accompagner dans l'analyse, la prise de décision et la mise en œuvre tout en respectant les mesures d'hygiène (les outils de visio-conférences sont recommandés).

## 2. Garantir la sécurité et la protection de vos salariés

- Adapter le travail de vos équipes (adaptation des conditions de travail, mise à disposition des Equipements de Protection Individuels, mise en place du télétravail).
- Communiquer auprès de vos équipes sur la mise en œuvre des mesures barrières.
- Contrôler la mise en application des mesures.
- Faire évoluer le cadre réglementaire au sein de votre entreprise (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, Règlement intérieur, Définition des modalités de travail à distance, Note de service).

## 3. Connaître et mettre en œuvre les dispositions légales

- S'informer sur la possibilité de poursuite de son activité (toutes les informations sont disponibles sur [notre page internet dédiée](#)).
- Garantir la mobilité des salariés qui doivent se déplacer et réaliser les attestations employeurs nécessaires.

## 4. Connaître et mettre en œuvre les dispositifs d'aide

- Réaliser un tour d'horizon des partenaires territoriaux (Etat, Région, Département, Communauté des communes, communes et agglomérations) institutionnels (DIRECCTE, DRAAF, URSSAF, MSA, Syndicats professionnels, Chambres consulaires...) et

privés (banque, fournisseurs...) qui peuvent mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement. Les directions nationales publiques et parapubliques sont indiquées sur [notre page internet dédiée](#).

- Etablir les priorités.
- Mettre à jour votre comptabilité afin de préparer le dépôt des dossiers d'aide.
- Candidater aux dispositifs.

## 5. Piloter l'impact

- Etablir un scénario économique sur les 12 prochains mois.
- En mesurer l'impact économique et financier à court et moyen terme.
- Adapter les ressources aux besoins de l'entreprise.
- Arbitrer entre le chômage partiel (avec prise en charge) et la prise de congés par les salariés qui assurera une meilleure disponibilité des équipes à la reprise.
- Renégocier les principales échéances (fiscales, sociales, bancaires...).
- Communiquer auprès de vos clients et fournisseurs ainsi qu'auprès de vos équipes de manière régulière.

## 6. Préparer la reprise économique

- Capitaliser sur cette baisse d'activité pour traiter les sujets importants et non urgents laissés de côté sur les derniers mois.
- Capitaliser sur les réussites de cette gestion de crise : polyvalence des équipes, télétravail.
- Mettre en œuvre les actions correctives.
- Préparer votre plan d'actions de relance économique.

## 7. Accompagner vos salariés

- Développer la cohésion d'équipe.
- Anticiper les besoins futurs et former les salariés à de nouvelles compétences



Conseil - Expertise comptable

[www.cerfrance.fr](http://www.cerfrance.fr)

**Besoin d'accompagnement ?**

**Contactez Benjamin Devaux**

Responsable Conseil Cerfrance

[bdevaux@midimed.cerfrance.fr](mailto:bdevaux@midimed.cerfrance.fr)